

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023 A 18H00

Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Mélanie BERTINCHAMPS, Angélique CROIX, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL, Daniel SAENEN, Nassira TAOURIRT.

Excusés ayant donné procuration :

Philippe ARCICASA ayant donné procuration à Jacqueline LOIRE
Ludovic CESSELLI ayant donné procuration à Stéphanie MOUCHART
Erick GUEFFIER ayant donné procuration à Bruno LEGROS
Patricia VERPLAETSE ayant donné procuration à Frédéric MARECHAL

Absent excusé :

Vincent BLOMME

Secrétaire de séance

Monsieur Bruno LEGROS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de séance du 09 Juin 2023 à 18h00

Pas de remarques

Approbation du PV de séance du 09 Juin 2023 à 18h30

Pas de remarques

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

Dans le cadre de la mise aux normes du Stade du Bel Air, livraison par MCH (Marpent) de 6 poteaux 150 x 150 EP4 pour 1260,00 €uros TTC et livraison par DISTRICLOS NORD (Hénin-Beaumont) d'un ensemble de clôtures pour un montant de 3151,51 €uros TTC.

Intervention SOLUTION ELEC (Marpent) pour des travaux dans le cadre de la levée de réserves à la Maison de la Petite Enfance pour un montant de 1435,06 €uros TTC.

Mission de surveillance et de sécurité à la société ILD SECURITY EVENTS (Bavay) pour la Fête des Lampions pour 1542,24 €uros TTC pour un total de 41 heures.

Cimetière : Signatures de 2 concessions :

- 1 concession classique (+/- 2,40 m²) de 30 ans à 120 €
- 1 concession cavurne (+/- 1 m²) de 50 ans à 100 €

Informations d'ordre général

Arrêté éclairage public :

Décision suite aux échanges des élus au cours du séminaire du 24 juin : Constatant à la fois l'absence de cohérence compte tenu de la configuration des communes et le non respect des engagements de plusieurs d'entre elles, il est convenu de ne pas prolonger l'arrêté au-delà du 30 juin, délai repoussé d'une semaine à la suite des évènements sur Jeumont qui ont mobilisé les services de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Délibérations

1 – Tarifs de la restauration scolaire et du repas mensuel des aînés

Le prix d'achat du repas a augmenté de 18,5 % depuis 2020.

Les élus s'accordent à considérer qu'une répercussion partielle de la hausse à hauteur de 10 % est légitime.

Le prix du repas passerait donc à 3,20 €uros pour les Marpentois et 4,40 €uros pour les extérieurs

Frédéric MARECHAL s'interroge sur un éventuel plafonnement que la loi imposerait au prestataire.

Bruno LEGROS précise que, sous le coup de l'inflation et de l'instauration de la loi EGALIM 2 depuis le 1er janvier 2022 obligeant les cantines à proposer 50% de produits durables et de qualité, les prestataires sont amenés à revoir leurs tarifs à la hausse.

Notre prestataire API Restauration procède à cet ajustement dans le cadre de la revalorisation annuelle prévue au contrat et calculée en fonction de l'évolution des indices INSEE de la branche d'activité, indices en dessous desquels notre prestataire se positionne systématiquement.

D'autre part, la circulaire ministérielle référencée 6374 SG 290922, traitant de la « possibilité de déroger aux clauses de modifications des marchés publics en raison des hausses et de la volatilité sans précédent des prix de certaines matières premières et de composants ... », limite en son paragraphe 2 – alinéa 9, à 50 %, les modifications du montant initial du contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2– Subvention ASLJM (Association Sports et Loisirs pour la Jeunesse Marpentoise)

Proposition par Mélanie BERTINCHAMPS d'attribuer une subvention de 600,00 €uros pour le démarrage de cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3– Location d'un délaissé foncier pour éco-pâturage

Ludovic DAMIENS propose de louer le petit terrain désaffecté dans l'enceinte du Stade des Cheminots à Mme Marion DELHAYE pour 10,00 €uros par an, les agents communaux étant, de fait, déchargés de l'entretien de cette parcelle.

Frédéric MARECHAL demande de prévoir dans la convention les modalités de reprise.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Création d'un poste d'adjointe d'animation

Le maire rappelle qu'il s'agit du poste correspondant à l'emploi de vacataire aujourd'hui occupé par Nicole ARNEMANN.

L'existence d'un planning dorénavant annuel avec des horaires fixes impose la création d'un poste à temps non complet de 23h30 (pas de charges nouvelles pour le budget).

Cette création fera l'objet d'une mise en ligne sur la plate-forme du Centre De Gestion du Nord.

Frédéric MARCHAL demande si d'autres agents sont dans la même situation.

Le maire précise qu'aucun agent de la commune ne se trouve dans une situation similaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - Création de deux postes d'adjointes techniques

Le maire rappelle qu'il s'agit du poste correspondant à l'emploi occupé aujourd'hui par Lydie RIVET (garderie, AEPS, nettoyage de divers locaux municipaux).

Son contrat d'insertion chez POINFOR (Association Intermédiaire) se termine à l'issue d'une période maximale de 2 ans, en octobre 2023.

L'existence d'un planning annuel avec des horaires fixes impose la création d'un poste à temps non complet de 21h00 par semaine (pas d'incidence budgétaire puisque les charges de sous-traitance POINFOR basculent en charges directes).

Cette création fera l'objet d'une mise en ligne sur la plate-forme du Centre De Gestion du Nord pour être pourvu au 1^{er} septembre.

L'autre poste correspond à celui occupé aujourd'hui par Laurie MANFROY (plonge et nettoyage au restaurant scolaire + dortoirs et sanitaires de l'école maternelle).

Son contrat d'insertion chez POINFOR (Association Intermédiaire) se termine également à l'issue d'une période maximale de 2 ans, en octobre 2023.

L'existence d'un planning annuel avec des horaires fixes impose la création d'un poste à temps non complet de 21h00 par semaine (pas d'incidence budgétaire puisque les charges de sous-traitance POINFOR basculent en charges directes).

Cette création fera l'objet d'une mise en ligne sur la plate-forme du Centre De Gestion du Nord pour être pourvu au 1^{er} septembre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - Convention avec l'Association Marpent Evènements

Le maire souhaite formaliser les règles de partenariat entre l'Association Marpent Evènements et la municipalité.

La municipalité reprenant les dépenses « lourdes » afin de rendre ces dernières plus transparentes pour le conseil municipal

L'association s'engageant à faire entrer dans le Bureau une majorité d'adhérents non élus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - Etude géotechnique préalable à la vente des logements rue Victor Hugo prolongée

Des logements en ruine étant considérés juridiquement comme des terrains à bâtir, la loi ELAN impose la réalisation d'une étude des sols de type G1 sur les parcelles AH8, AH9 et AH10 que la municipalité a vendu à un investisseur privé (Conseil Municipal du 17 Novembre 2022). Le maire informe ses collègues que cette mission sera confiée à la SOREG (Aubry du Hainaut), pour un montant de 549,36 €uros TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 - Protocole d'accord avec le Club Nautique

Le maire explique que les élus, en accord avec la CAMVS, proposent de réserver une partie du quai aux adhérents du Club Nautique et à leur bateau école.

Dans un esprit de bonne coopération, la convention prévoit également un tarif préférentiel de location du parc à bateaux aligné sur celui proposé aux Marpentois.

Il reviendra au Club, devant le conciliateur, de se prononcer sur ce compromis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 - Adhésion à l'association « sur les canaux du Nord, dans le sillage de Robert Louis Stevenson »

Le maire rappelle que la commune avait adhéré à l'association « Réussir notre Sambre », créée pour participer à la mobilisation en vue de la réouverture de la Sambre.

La Sambre ayant été rouverte, nous considérons que cette association perd sa raison d'être et qu'il est préférable de rejoindre l'association « Sur les canaux du Nord, dans le sillage de Robert Louis Stevenson » qui peut mettre à disposition du matériel grand public (exposition) et nous labelliser pour utiliser cette image de Stevenson dans nos activités futures de la Plage Verte.

Proposition d'adhésion à compter de Janvier 2024 pour un montant de 50 €uros par an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 - Tarif du repas annuel des aînés

Alda DELPLANCHE, adjointe en charge des personnes vulnérables, expose que le traiteur avec lequel nous travaillions depuis plusieurs années dans le cadre du repas annuel des aînés, a cessé son activité.

Madame DELPLANCHE a sollicité plusieurs fournisseurs susceptibles de répondre à notre besoin, mais, à ce jour, force est de constater que les tarifs proposés sont nettement supérieurs à ceux de l'an dernier.

Pour répondre à cette augmentation du prix d'achat, Madame DELPLANCHE propose l'application des tarifs suivants :

- Gratuité pour les Marpentois âgés d'au moins 65 ans
- 20 €uros pour les conjoints de moins de 65 ans accompagnant les Marpentois âgés d'au moins 65 ans
- 34 €uros pour les Marpentois de moins de 65 ans
- 42 €uros pour les extérieurs

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mélanie BERTINCHAMPS propose de fixer à 15 €uros le tarif pour les parents accompagnants du voyage de fin de centre de Loisirs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Bruno LEGROS



Le Maire,
Jean-Marie ALLAIN

